

**COMPTES RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX**  
**du 07 novembre 2008**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire  
Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés  
Excusés : Jean BOURGEOIS, Damien GIRY  
Pouvoir de Jean BOURGEOIS à Claude LIOTARD  
Secrétaire de séance : Claude LIOTARD

Approbation des comptes rendu du conseil municipal du 10 octobre 2008.

### **1 - Service Eau / Assainissement**

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs 2009 pour ce budget.  
Au vue de la nouvelle réglementation (arrêté du 06 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé), la tarification 2009 est la suivante :

*Service de l'eau :*

- |                                            |                                    |
|--------------------------------------------|------------------------------------|
| - Abonnement annuel :                      | 100 €                              |
| - Prix du m3 jusqu'à 250 m3 :              | 0.91 € par m3                      |
| - Prix du m3 au-dessus de 250 m3 :         | 0.61 € par m3                      |
| - Branchement neuf :                       | coût réel des travaux              |
| - Remise en état d'un branchement ancien : | coût réel des travaux              |
| - Frais d'accès au réseau :                | Abonnement + coût réel des travaux |
| - Remplacement compteur :                  | 120 €                              |
| - Forfait d'accès à l'individualisation :  | Coût réel des travaux              |
| - Location des compteurs :                 | 100 €                              |
| - Pose des compteurs :                     | 200 €                              |
| - Fuite :                                  | consommation due par l'abonné      |

*Service assainissement :*

- |                     |               |
|---------------------|---------------|
| - Abonnement :      | 17 €          |
| - Redevance au m3 : | 0.30 € par m3 |

### **2 - Bornage / Topographie**

Vallée de Charsac : Une rencontre avec le notaire est prévue prochainement avec toutes les parties.

Grande Terre : La commune souhaite récupérer l'emprise de voirie de 5m sur la VC6, en vue de travaux. Le géomètre sera consulté pour le montage du dossier. Concernant le chemin rural montant au village, une partie du chemin a été empiété par du privé, l'emprise sera rétablie par un échange de propriété.

Aire de stationnement : Les relevés topographiques ont été remis à la DDE pour instruction du dossier. Il a été demandé un plan de travail global avec des travaux par tranche. Une réflexion pour l'aménagement des parcelles en terrain pouvant recevoir des festivités est demandée. L'instruction du dossier aura lieu en 2009 et la réalisation en 2010. Le conseil accepte à l'unanimité des présents le mandement de la Direction Départementale de l'Equiperment pour l'instruction de ce dossier jusqu'à la maîtrise d'œuvre.

### **3 - Demande de subvention exceptionnelle**

Mémoire de la Drôme demande une subvention exceptionnelle de 30.00 € pour renouveler leur site Internet ce qui lui permettra de rester performant et accessible gratuitement à tous les Drômois.

Le conseil municipal maintien la subvention accordée au budget primitif 2008 pour l'Office de Tourisme de Crest.

#### 4 - Travaux mairie

La totalité des subventions pour les travaux de la mairie (soutènement du mur, réalisation d'un parking, aménagement d'une salle d'archive) ont été reçus, soit 41 882 € sur 86 754 € de travaux.

Concernant la mise en sécurité des abords de la mairie, un nouveau devis est proposé au conseil. Il est accepté à hauteur de 4499 € H.T. La commande en cours chez Philibert servira à protéger les abords de la Vaugelette à Vaugelas.

Monsieur le maire remet aux membres du conseil les participations communales concernant l'aménagement esthétique du village (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques). Elles représentent 19% du montant des travaux, soit une participation de la commune de 52 415 €. Le conseil municipal accepte les deux participations communales et inscrira les sommes au budget primitif 2009.

La dotation patrimoine 2008 n'ayant pas pu être réalisée, une partie de la subvention accordée sera répercutée sur les travaux de façade de la mairie.

Pour préparer les travaux 2009, monsieur le maire propose de terminer l'éclairage public au haut du hameau de Vaugelas et demande un point lumineux dans le village de Montclar.

#### 5 - Dégâts Orage 2008

La commune est en attente des notifications de subvention. La MISE sera consultée pour les travaux en eaux dans la Vaugelette.

#### 6 - Déneigement

L'entreprise Raillon a accepté de déneiger la commune. Elle a demandé à ce que des piquets soient mis aux points déliquats. Les agents communaux s'en chargeront.

#### 7 - Informations diverses

Election / Délégué de l'administration : Mme Catherine BALLADRAS a été nommée délégué de l'administration pour la commission communale électorale ;

Syndicat Mixte des Eaux de Drôme Gervanne : suite à une demande de relevé mensuel des consommations de la commune, des incohérences apparaissent (plus de consommation en période où il y a le moins de résidents sur la commune). Des explications seront demandées ainsi que la pose d'un compteur.

Divers courriers sont remis en copie aux membres du conseil.

Un projet régional de « plantation de haies bocagère » : le dossier doit être déposé avant le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Le dossier est disponible sur le site de la préfecture Rhône-Alpes.

Comptes rendus des différentes réunions :

- ⇒ les représentants de la CCVD sont un point sur les réunions du PLH et du CLI
- ⇒ Raymonde Belle et Michèle Eyraud renseignent sur le portage de repas sur la vallée
- ⇒ La Charte du « Raccordement Postal » a été signée le 06 novembre 2008.
- ⇒ Jérôme Flon informe l'assemblée de la réunion du Conseil d'école

Urbanisme : Monsieur le maire présente au conseil municipal les dossiers d'urbanisme déposés en mairie :

- Permis de construire de Mme HOMMES pour la création d'un balcon. L'ensemble des dossiers sera transmis à la DDE de Die pour instruction.

Fin de séance : 22h30